

Annexe II – Glossaire de la MdC

Termes relatifs à la MdC employés dans le monde francophone²⁶.

A

Adaptation des connaissances (AC)

Processus consistant à adapter des connaissances d'un format à un autre pour que le destinataire puisse les comprendre; l'adaptation est souvent faite par des spécialistes à l'intention de non-spécialistes. L'adaptation des connaissances est parfois unilatérale, parfois bilatérale (Shaxson et al., 2012).

Application des connaissances

Provenant du terme latin (classique) « applicatio », « application » signifiait à l'origine « action de s'attacher (à quelqu'un) ». Il a par la suite évolué vers l'application d'un médicament en médecine puis plus largement vers l'adaptation d'une maxime, d'un écrit, d'un principe, d'une loi. Aujourd'hui, le terme est principalement utilisé dans le sens « d'utiliser quelque chose pour arriver à un but concret (Utilisation de notions abstraites (scientifiques, juridiques, morales...) dans un domaine déterminé » (Covanti, 2011 : 8).

Il s'agit du terme qu'emploient les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) alors qu'il est vu comme un concept englobant qui va de la création de nouvelles connaissances à leur application, en passant par la diffusion, leur échange, leur transfert, leur gestion et leur utilisation » (Covanti, 2011 : 8).

Apprentissage organisationnel

est « l'activité et le processus » au moyen desquels les organismes finissent par concrétiser l'idéal d'un organisme d'apprentissage (Finger et Brand, 1999)

²⁶ Adaptation du glossaire présenté dans la trousse de mobilisation des connaissances développée par l'Institut du savoir sur la santé mentale et la dépendance chez les enfants et les jeunes. <http://www.trousseMdC.ca/glossary-glossaire>

C

Coconstruction

La cocréation est une pratique collaborative de développement d'une initiative. Elle met l'accent sur l'exploration et l'interdisciplinarité, implique de nouvelles relations entre une diversité de personnes et utilise un processus créatif pour générer des résultats significatifs. (Fortin et Louesdon, 2021)

Courtage des connaissances

Échange bilatéral de connaissances sur un enjeu, qui favorise l'apprentissage collectif et implique généralement des courtiers de connaissances ou des intermédiaires (Shaxson et al., 2012).

D

Droit d'auteur

Il s'agit du « droit exclusif de produire, de reproduire, de publier ou d'exécuter une œuvre originale de nature littéraire, artistique, dramatique ou musicale dans sa totalité ou une partie importante, et ce, sous n'importe quelle forme » (OPIC, 2018).

E

Échange des connaissances

Processus continu de transmission active d'information et de connaissances entre des particuliers et des groupes.

Le terme « échange », en ce qui le concerne, a pour origine la sphère économique et politique du 18^e siècle. Provenant du terme « escange », il signifie faire un troc en contrepartie d'autre chose. Ce n'est que plus tard qui acquiert également une signification juridique soit une concession mutuelle des droits (Covanti, 2011 : 5). C'est l'accent mis sur l'interaction qui pousse certaines organisations à favoriser cette notion plutôt que celle de transfert de connaissances. C'est le cas notamment de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS), indiquent Faye, Lortie et Desmarais (2007).

Évaluation

Collecte et analyse systématiques d'information en vue de vérifier si un programme ou un projet répond aux objectifs. Elle fait savoir aux communautés si elles sont sur la bonne voie et permettent de repérer les modifications qu'il faut effectuer en cours de route (Whitman et Wadud, 2013).

Évaluation des besoins

Opération systématique consistant à regrouper de l'information sur les conditions actuelles d'un domaine ciblé de l'organisme qui souligne la nécessité d'une intervention.

Évaluation des résultats

L'évaluation des résultats met l'accent sur la mesure des effets escomptés du programme sur la population ciblée – les résultats à court ou à moyen terme tels que les progrès en matière de savoir, de compétences, d'attitude et de comportement. Lors de la planification d'une évaluation, il faut mettre l'accent sur des résultats clés qui sont importants aux yeux des intervenants en vue d'assurer la faisabilité de l'évaluation.

G

Gestion des connaissances

Processus consistant à s'assurer que les connaissances sont accessibles. On emploie parfois le terme pour décrire le domaine d'activités allant du stockage à la diffusion des renseignements. Cependant, avec l'émergence d'autres termes et la plus grande différenciation des rôles, la gestion des connaissances désigne de plus en plus la collecte et le stockage de divers types de connaissances pour les rendre accessibles au fur et à mesure des besoins (Shaxson et al., 2012).

M

Mobilisation des connaissances (MdC)

L'utilisation éclairée de données probantes et d'expertise afin d'harmoniser la recherche, la politique et la pratique, et d'améliorer les résultats pour les enfants, les adolescents et leurs familles.

C'est du verbe « mobiliser » que dérive le terme « mobilisation » lui-même à la base de la notion de « mobilisation des connaissances ». Apparue au 18^e siècle, ce verbe signifiait « déclarer meuble » en droit civil. Il a ensuite été utilisé dans le contexte de guerres (« mettre sur pied de guerre », puis « réquisitionner »). On parlait alors de « plan de mobilisation ». Dans le secteur commercial, on parle de mobilisation des capitaux.

Dans le champ qui nous concerne, la notion de mobilisation des connaissances est de plus en plus privilégiée par rapport à celle de transfert de connaissance du fait qu'elle ne présume pas d'une direction dans l'activité de transfert, le plus souvent des chercheurs vers les milieux de pratique. La mobilisation des connaissances est plutôt associée à un mouvement bidirectionnel et, encore plus, à la coconstruction des connaissances.

Elissalde et ses collègues (2010) définissent cette notion comme étant l'ensemble des processus cognitifs et pratiques qui visent à l'échange de divers savoirs (recherches, pratiques, expériences et cultures) dans le but de créer de nouvelles formes de connaissances pouvant servir à l'action. La mobilisation des connaissances est la résultante des stratégies de mise en réseau, d'échange et de valorisation (diffusion et transfert).

P

Partenariat

Un partenariat est une relation interorganisationnelle officielle entre deux parties ou plus où l'on fixe des buts communs, établit des engagements, et partage les risques et les bénéfices entre les parties.

Partage des connaissances

Dérivé de « partir », le terme partage a eu comme premier sens celui de « division d'un élément en plusieurs portions en vue d'une distribution » (18^e siècle). Il s'est plus tard enrichi d'un sens secondaire soit « la participation à une activité avec quelqu'un d'autre » (Covanti, 2011 : 6). Dans le champ qui nous concerne, c'est le Conseil de Recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) qui l'a d'abord privilégié. Pour cette institution, partager les connaissances, c'est « rendre les connaissances issues de la recherche fondamentale et appliquée accessibles aux familles, aux groupes communautaires, aux responsables de l'élaboration des politiques, aux dirigeants d'entreprise ainsi qu'aux médias. » (CRSH [date] cité dans Faye, Lortie et Desmarais [2007]).

Propriété intellectuelle (PI)

Elle est définie par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) comme étant « une forme de création qui peut être protégée par une marque de commerce, un brevet, un droit d'auteur, un dessin industriel ou une topographie de circuits intégrés » (OPIC, 2018).

R

Réseaux

Interactions continues entre des groupes de personnes (Cooper et Levin, 2010).

Résultat

Effet à court et à moyen terme des extraits d'une intervention, par exemple les progrès en matière de savoir, d'attitude, de croyances et de comportements (UNAIDS, n.d.).

T

Transfert des connaissances

Un processus unilatéral de partage des connaissances que l'on peut percevoir comme une relation d'enseignant à élève plus que d'autres activités en lien avec les connaissances, et possiblement associé à l'exploration mutuelle d'une question (Shaxson et al., 2012).

Étymologiquement, la notion de « transfert de connaissances » signifie « porter au-delà » puisqu'elle dérive du verbe « transférer » qui est composé du préfix trans (de l'autre côté ou au-delà) et du radical « ferre » du verbe latin voulant dire « porter » (Faye, Lortie et Desmarais (2007), dans Covanti, 2011). Il s'agit donc d'une action linéaire à l'origine, critique qui colle à cette notion encore aujourd'hui, malgré que certains auteurs aient spécifié que, pour eux, le transfert de connaissances était un mécanisme non seulement de diffusion, mais aussi d'appropriation et d'utilisation des connaissances (Roy et al., 1995, dans Covanti, 2011).

V

Valorisation des connaissances

Issu du monde économique, le terme « valorisation » apparaît au 20^e siècle. Aujourd'hui, son utilisation s'est étendue à divers secteurs pour expliquer la « mise en valeur de quelque chose pour en tirer davantage de ressources » (Covanti, 2011 : 7). Le FRQSC a longtemps utilisé cette notion comme l'un des quatre axes de sa programmation (valorisation et diffusion de la recherche). Le plus souvent, on réfère ici à l'opérationnalisation des résultats de recherche à l'aide de trousseaux, de formations, d'outils, etc.

De son côté, la société Axelys définit la valorisation comme étant : "la mise en valeur, commerciale ou non, de l'expertise et des résultats issus de la recherche universitaire. La valorisation désigne le fait de donner une valeur ajoutée aux activités usuelles de la recherche publique et à ses résultats. Valoriser la recherche, c'est lui conférer une valeur autre que celle qu'elle a déjà; c'est rendre opérationnels (valeur d'usage) ou commercialisables (valeur d'échange) les connaissances, les compétences et les résultats de la recherche."